



POSTE : Syndic correspondant

L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est un ordre professionnel à exercice exclusif constitué en vertu du *Code des professions* qui regroupe plus de 2000 médecins vétérinaires exerçant dans différents domaines.

Sa mission est de promouvoir une médecine vétérinaire de qualité pour protéger le public et pour contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux ainsi qu'au maintien de la santé publique.

CONTEXTE ET RAISONS RELIÉS AU RECRUTEMENT DU POSTE

Il s'agit d'agrandir une équipe formée déjà du syndic et d'un syndic correspondant à temps complet, d'un syndic adjoint à temps partiel ainsi que d'une secrétaire de gestion.

L'objectif est d'améliorer la qualité des services au public et au membre et de développer le volet préventif des services offerts par le bureau du syndic.

Le bureau du syndic respecte la philosophie de l'Ordre en encourageant le travail d'équipe, l'initiative personnelle, la communication ouverte, l'apprentissage en continu, le respect ainsi que la collaboration.

RESPONSABILITÉS PRINCIPALES

Le syndic correspondant assiste le syndic ou le syndic adjoint dans l'exécution de leurs fonctions pour l'application des dispositions de la *Loi sur les médecins vétérinaires*, le *Code des professions* et les règlements de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

Plus précisément, il aura à :

- Répondre aux demandes d'information du public et des membres;
- Assister le syndic ou le syndic adjoint dans ses enquêtes disciplinaires et en exercice illégal;
- Appliquer les procédures de gestion des dossiers d'enquête conformément aux exigences du *Code des professions*;
- Collaborer à la préparation des auditions disciplinaires et pénales et y agir comme témoin au besoin;
- Collaborer à la préparation des dossiers pour transmission au comité de révision;
- Procéder à des conciliations de faits ou de comptes;
- Collaborer aux activités de prévention du bureau du syndic;
- Représenter le bureau du syndic sur différents comités de l'ordre;
- Participer à la rédaction d'articles d'information en déontologie;
- Collaborer à d'autres activités ponctuelles connexes.

PROFIL

Expérience professionnelle et compétences

- Membre en règle de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec;
- Minimum de 10 années d'expérience pertinente;
- Expérience clinique ou l'équivalent;
- Bilinguisme fonctionnel;
- Connaissance du milieu réglementaire est un atout important;
- Implication dans les activités de l'Ordre serait un atout.

Connaissances, aptitudes et qualités

- Adhésion à la philosophie et aux politiques de l'Ordre et du bureau du syndic;
- Aptitudes démontrées en communications orale et écrite;
- Autonomie et sens des responsabilités;
- Jugement, tact et réserve;
- Diplomatie, intégrité et discrétion;
- Connaissance des techniques d'enquêtes;
- Capacité d'adaptation;
- Esprit d'équipe, solidarité;
- Rigueur d'exécution et polyvalence;
- Connaissance des outils informatiques de base (Word, Access, Excel, Power Point);
- Maturité professionnelle et confiance en soi.

RÉMUNÉRATION

Entre 58 376\$ et 87 785\$ incluant une gamme complète d'avantages sociaux.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

- **Lieu de l'emploi** : au siège social de l'Ordre à Saint-Hyacinthe, avec déplacements occasionnels.
- **Supérieur immédiat** : Syndic
- **Collaborateurs** : Membres de l'équipe du bureau du syndic et de la permanence de l'Ordre;
- **Date d'entrée en fonction** : immédiate ou à discuter

POUR POSTULER

DATE LIMITE : Le 28 mai 2010

Concours Syndic correspondant
Ordre des médecins vétérinaires du Québec
800, avenue Ste-Anne, bureau 100
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7

Nous vous remercions de l'intérêt que vous témoignez pour ce poste.
Cependant, nous ne communiquerons qu'avec les personnes dont la candidature aura été retenue.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec souscrit au principe d'égalité en matière d'emploi.